

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2020

Présents : Vincent Thomas, Véronique Legars, Elisabeth Laffont, Mathieu Rousseaux, Etienne Chatelon, Patricia Leveque, Claire Meyer, Agnès Courbon, Xavier Maingue, Laurence Vallat

Secrétaire de séance : Agnès Courbon

Absente : Claire Meyer pour l'approbation des comptes et l'affectation

Compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020 : approuvé à l'unanimité

Approbation des Comptes Administratifs 2019 :

Budget communal : 8 pour

Budget eau et assainissement : 8 pour

Budget Mirose : 8 pour

Budget CCAS : 8 pour

Approbation des Comptes de Gestion 2019 : Approuvé à 9 voix pour

Affectation des résultats :

Au budget communal, l'excédent de fonctionnement de 15871.87 euros est affecté à l'investissement, l'excédent d'investissement de 163283.52 € est inscrit en investissement.

Au budget eaux et assainissement, l'excédent d'exploitation de 9216.80 € est affecté en investissement, le déficit d'investissement est inscrit en investissement

Au budget Mirose, le déficit de fonctionnement de 58500 € est laissé en fonctionnement. L'excédent d'investissement de 35564 € est inscrit en investissement

Approbation à 9 voix pour

Convention CCMP aires de conteneurs : la CCMP délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des aires de conteneurs sur la commune et s'engage à financer le coût de ces travaux selon l'annexe financière. Approuvée à l'unanimité

Convention sentier en boucle avec le Parc du Pilat :

Les sentiers créés en boucle par la commune de Burdignes en collaboration avec le Parc faisaient l'objet d'une convention pour leur entretien et leur gestion qui arrive à échéance. Un renouvellement est possible mais l'association Environnement et Nature ne veut plus en assurer le balisage. Dans la nouvelle convention, le Parc s'engage à fournir des balises, une formation et des fiches de sentiers et à réactualiser si besoin un panneau de départ et des flèches de direction. La commune s'engage à maintenir ces itinéraires, à en assurer le balisage et l'entretien et à désigner un correspondant (Ghislaine FANGET se propose). Adopté à l'unanimité